

I N V E S T I S S E M E N T C A N A D A

*APERÇU DE LA STRUCTURE ET
DU MANDAT DE L'AGENCE*



INVESTMENT
CANADA

INVESTISSEMENT
CANADA

I N V E S T I S S E M E N T C A N A D A

*APERÇU DE LA STRUCTURE ET
DU MANDAT DE L'AGENCE*

1988

OTTAWA

TABLE DES MATIERES

- 1 ■ BIENVENUE A INVESTISSEMENT CANADA

- 2 ■ HISTORIQUE

- 3 ■ L'AGENCE
 - 4 Le mandat législatif
 - 5 Objectif et activités
 - 6 Organigramme

- 7 ■ LES ROLES, LES FONCTIONS ET LES BUTS
 - 8 Bureau du président
 - 9 Division du développement de l'investissement
 - 11 Division de l'examen des investissements
 - 13 Division de la recherche et des politiques
 - 15 Bureau du secrétaire général
 - 17 Services généraux
 - 18 Résumé des fonctions de l'organisation

- 19 ■ LES LIENS OPÉRATIONNELS
 - 20 PROJET : Mission de promotion des Investissements
 - 21 PROJET : Enquête sur un investisseur
 - 22 PROJET : Relations avec les médias
 - 23 PROJET : Recherche d'investisseurs américains
/Profils des sociétés et des marchés
 - 24 PROJET : Étude comparative des politiques et des taux fiscaux du Canada et des États-Unis
 - 25 PROJET : Demande d'examen d'un investissement
 - 26 PROJET : Opinion ne touchant pas le statut

BIENVENUE A INVESTISSEMENT CANADA

Le présent aperçu explique le mandat d'Investissement Canada et énonce les rôles joués par chaque division au sein de l'Agence.

L'investissement constitue un élément critique de la croissance et du développement futurs du Canada. Les tendances économiques mondiales révèlent que la prospérité d'une nation dépend désormais autant de l'investissement que du commerce. Le Canada tient compte de ces tendances et déploie des efforts manifestes et déterminés afin d'attirer et de favoriser l'investissement de qualité.

Investissement Canada constitue la plaque tournante des efforts de promotion de l'investissement du gouvernement. Tous les membres de l'équipe d'Investissement Canada jouent, à ce titre, un rôle important dans l'exécution du mandat de l'Agence.

J'espère que chaque employé d'Investissement Canada trouve agréable son milieu de travail.

*Le président,
Paul Labbé*

HISTORIQUE

En juin 1985, le Parlement a adopté la LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA. Dans cette Loi, le gouvernement énonce ses objectifs en matière d'investissement au pays et crée une agence spécialisée, Investissement Canada, qui englobe ces objectifs. L'institution d'Investissement Canada, qui succède à l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE), témoigne de l'engagement du gouvernement à l'égard de l'établissement et du maintien d'une assise industrielle compétitive à l'échelle du monde au moyen de la promotion des investissements avantageux.

La Loi sur Investissement Canada tient compte de l'évolution économique internationale où la concurrence pour l'investissement, qu'il s'agisse de capitaux, de technologies ou de compétences en matière de gestion, a pris des proportions considérables. Alors que pendant les années 50, 60 et 70 le Canada enregistrait des entrées de capitaux importantes, au début des années 80 il n'était plus en tête de la liste des lieux de placement privilégiés des investisseurs internationaux. L'établissement d'Investissement Canada se veut une réponse à ce phénomène. L'Agence se situe au coeur même de la stratégie du gouvernement visant à faire du Canada un lieu d'investissement plus attrayant et plus rentable, rehaussant de cette façon la position concurrentielle du pays au sein de l'économie mondiale.

En même temps, la Loi sur Investissement Canada assure la protection de certains secteurs sensibles du Canada, à savoir l'industrie de la culture et certaines industries énergétiques, contre les prises de contrôle par des non-Canadiens et empêche les acquisitions de grandes entreprises canadiennes dans d'autres secteurs à moins qu'elles ne soient jugées bénéfiques pour le Canada.

Au moment de sa création, il a été décidé qu'Investissement Canada serait une Agence relevant du ministre responsable de la Loi sur Investissement Canada. Aux termes de cette Loi, l'Agence est dirigée par un président ayant le statut de sous-ministre. Ses employés sont nommés en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

L'Agence constitue le pivot des questions d'investissement au sein du gouvernement fédéral. D'autres organismes fédéraux, notamment les ministères de l'Expansion industrielle régionale, des Affaires extérieures et des Finances et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, jouent toutefois, eux aussi, des rôles importants dans le domaine de l'investissement. En conséquence, Investissement Canada collabore étroitement avec eux dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre de stratégies et de programmes destinés à attirer des investissements avantageux.

L'affectation de conseillers spécialisés en investissements aux principaux consulats et ambassades du Canada à l'étranger vient compléter le plan de développement de l'investissement international.

Le président d'Investissement Canada dirige le Comité directeur interministériel chargé de l'investissement qui a notamment pour tâche de définir les priorités du gouvernement au chapitre de la promotion des investissements et de mettre sur pied des programmes appropriés en vue d'obtenir les résultats escomptés.

Le mandat législatif

L'article 2 de la Loi sur Investissement Canada énonce deux grands objectifs :

- encourager les Canadiens et les non-Canadiens à effectuer au Canada des investissements qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois; et
- instaurer l'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens afin de garantir ces avantages.

Dans l'article 5 de la Loi, le ministre se voit confier six fonctions et pouvoirs précis :

- a) encourager l'investissement commercial;
- b) aider les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités d'investissement et du développement technologique;
- c) faire des études sur l'investissement sur les plans national et international;
- d) fournir des services en matière d'investissement afin de favoriser la croissance économique du Canada;
- e) aider à l'élaboration des politiques industrielles et économiques qui influencent l'investissement au Canada; et
- f) faire en sorte que les avis et les examens d'investissement soient conformes à la présente Loi.

Enfin, en vertu de la Loi, il incombe au ministre :

- d'utiliser, si la situation le justifie, les services et installations des autres ministères et organismes fédéraux, etc.;
- de consulter, notamment en organisant des conférences ou des rencontres, les représentants de l'industrie et du monde du travail, ceux des administrations provinciales ou locales, etc.; et
- avec l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure avec un gouvernement des ententes dans le cadre de l'application de la présente Loi.

Objectifs et activités

Investissement Canada s'efforce de stimuler l'investissement au Canada comme moyen d'accroître la compétitivité de l'assise industrielle du pays. Elle évalue en outre les investissements importants effectués par des non-Canadiens. Ce rôle à deux volets, prescrit par le mandat législatif, est mieux défini dans l'objectif primordial énoncé ci-dessous et dans les quatre activités principales exécutées en vue d'atteindre cet objectif.

Objectif primordial -

"Accroître les investissements avantageux pour le Canada."

Tout le travail d'Investissement Canada contribue à accroître les investissements ou à faire en sorte qu'ils soient avantageux.

Activités principales -

"Présenter le Canada comme un endroit propice à l'investissement."

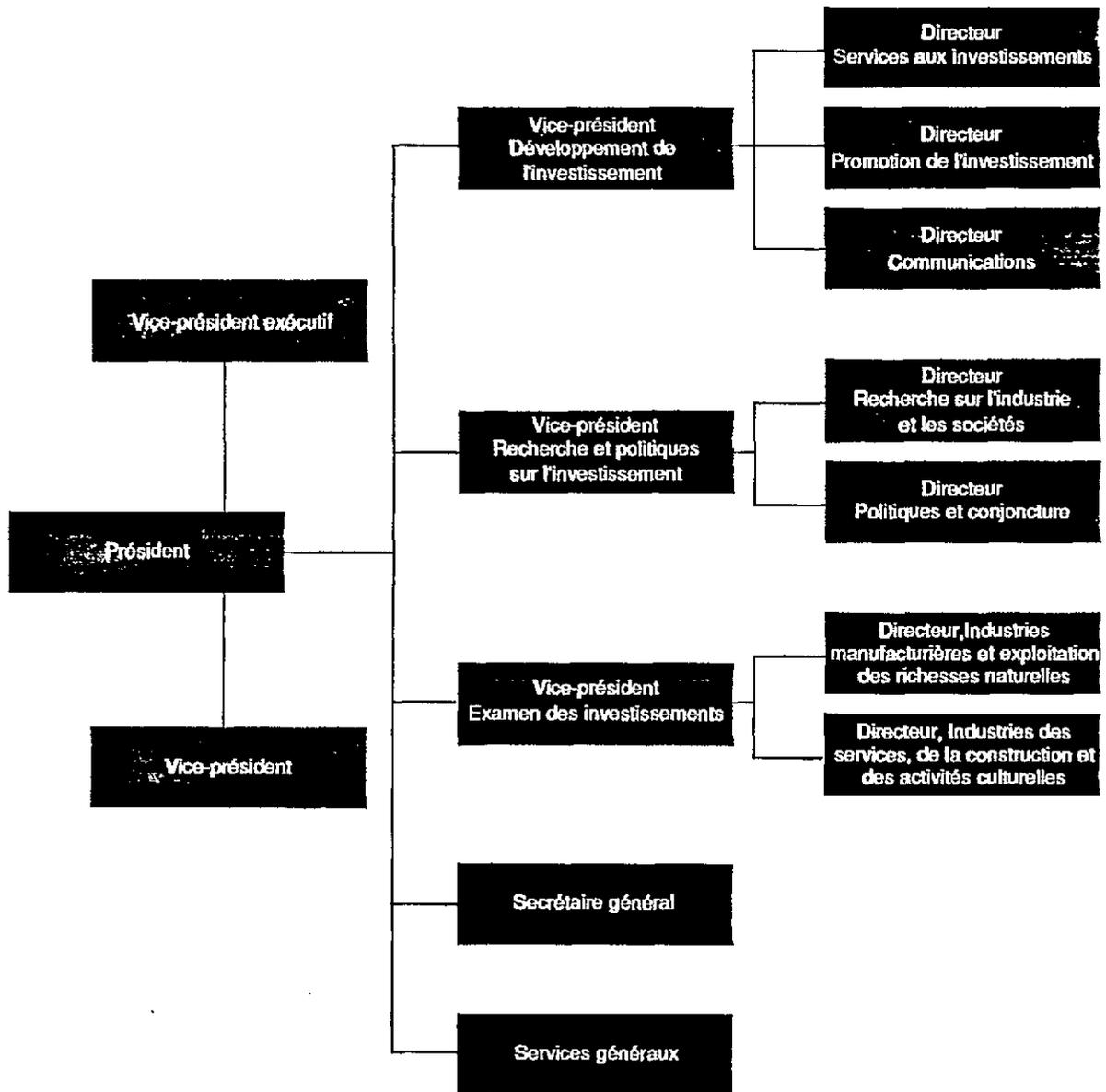
"Faire en sorte que tous les investissements effectués par des non-Canadiens fassent l'objet d'un avis ou d'une demande d'examen et que tous les investissements importants, tels qu'ils sont définis par la Loi, effectués par des non-Canadiens, soient à l'avantage du Canada."

"Analyser et offrir des conseils et des renseignements stratégiques se rapportant à l'accroissement des investissements avantageux et formuler et commenter des politiques influant sur l'investissement au Canada."

"Assurer la direction de l'Agence et les services de gestion."

Tout le travail d'Investissement Canada se range sous l'une ou sous plusieurs des activités susmentionnées. L'Agence comprend plusieurs divisions qui s'acquittent, en gros, de ces activités.

Organigramme



LES ROLES, LES FONCTIONS ET LES BUTS

Le rôle d'Investissement Canada est de conseiller et d'aider le Ministre dans l'exécution de ses fonctions telles qu'elles sont définies par la Loi. Le travail de toutes les divisions de l'Agence repose donc sur un principe : appuyer le Ministre. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le Bureau du président qui, par les efforts directs considérables qu'il déploie, fait en sorte que le Ministre reçoive le meilleur service possible.

Le travail d'Investissement Canada a une double dimension : la première est l'autonomie — Investissement Canada dirige ses propres projets et programmes dans les domaines de la promotion de l'investissement, de la recherche, de la politique et de l'examen; la seconde est l'interdépendance — Investissement Canada complète, stimule, guide et coordonne les activités liées à l'investissement d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et du secteur privé.

Les rôles, fonctions et buts qui suivent expliquent de quelle manière chaque division contribue à la réalisation de l'objectif de l'Agence.

Bureau du président

Rôle : Assurer la direction de l'Agence.

Le Bureau du président est ainsi défini qu'il englobe les fonctions du président et du personnel qui appuie directement le président. Ses principales fonctions sont les suivantes: appuyer le Ministre et assurer la liaison avec le Cabinet du Ministre; prendre des décisions dans les limites des pouvoirs délégués; planifier, diriger et administrer le travail de l'Agence; renforcer les liens avec les provinces et le secteur privé; diriger, à l'échelon fédéral, les activités liées à l'investissement de concert avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et le secteur privé, et présider le Comité directeur interministériel chargé de l'investissement.

Buts :

- Présentation de conseils et de recommandations efficaces au Ministre.
- Orientation et engagement clairs au sein de l'Agence.
- Pratiques de gestion efficaces, efficientes et rentables au sein de l'Agence.
- Préparation, à l'intention de l'Agence, de plans d'exploitation clairs et actuels.
- Liens solides avec d'autres ministères clés et les provinces.
- Liens solides avec le secteur privé permettant de lui transmettre les vues du gouvernement et inversement.
- Climat positif à l'égard de l'investissement.
- Milieu de travail stimulant et enrichissant.

Division du développement de l'investissement

Rôle : Promouvoir le Canada auprès des Canadiens et des non-Canadiens comme un endroit propice à l'investissement.

La Division du développement de l'investissement est, au sein d'Investissement Canada, la plaque tournante des activités visant directement à accroître la qualité des investissements des Canadiens et des non-Canadiens au Canada. Cette Division élabore et met en oeuvre des stratégies et des programmes ayant pour objet de faire connaître les possibilités d'investissement au Canada et de favoriser leur mise en valeur. En même temps, elle doit faire en sorte que les investisseurs non canadiens connaissent les exigences de la Loi sur Investissement Canada relatives à l'examen de l'investissement.

Pour s'acquitter de son mandat, la Division encourage l'investissement au Canada auprès de groupes cibles canadiens et non canadiens choisis; aide ou coordonne l'aide aux investisseurs qui présentent des demandes; coordonne le travail des conseillers en investissements et autres; renforce les liens avec le secteur privé; participe à l'élaboration de la politique d'investissement au moyen d'un programme d'études de marché. Le Groupe des communications oeuvrant au sein de la Division du développement de l'investissement est chargé d'élaborer et d'exécuter des plans et des stratégies concernant les relations avec le public et les médias afin d'informer des groupes cibles précis du rôle et des programmes de chaque division d'Investissement Canada.

Les travaux de la Division dépendent sensiblement des activités d'autres ministères fédéraux. Aussi, une importante partie de ses activités consiste-t-elle à assurer la coordination et la liaison avec ces ministères. La Division appuie le président du Comité directeur interministériel chargé de l'investissement et a mis au point un vaste réseau de travail avec d'autres ministères, les provinces et le secteur privé.

Buts :

- Perception positive du Canada, par les Canadiens et les non-Canadiens, comme endroit propice à l'investissement.
- Influence efficace sur les ressources d'autres ministères

fédéraux, des gouvernements provinciaux et des organismes du secteur privé, en vue de promouvoir l'investissement.

- Mise en oeuvre d'une stratégie canadienne efficace de promotion de l'investissement.
- Mise en oeuvre d'une stratégie efficace de promotion de l'investissement international.
- Programmes efficaces d'aide aux investisseurs éventuels au Canada.
- Stratégie, plans et publications complets et pertinents concernant les relations avec le public et les médias en vue de promouvoir les investissements avantageux au Canada.

Rôle : Faire en sorte que les investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens soient avantageux.

La Division de l'examen des investissements offre des conseils et des recommandations au Ministre sur les cas d'investissements de non-Canadiens lorsqu'une demande d'examen est exigée aux termes de la Loi. Pendant le processus d'examen, elle travaille avec les investisseurs et leurs conseillers de manière à encourager les investissements avantageux et à faire en sorte que le climat de l'investissement au Canada soit perçu comme favorable. La Division entretient des contacts directs avec un grand nombre d'investisseurs non canadiens importants et les aide à présenter des propositions d'investissements bénéfiques pour le Canada. Elle est chargée de mettre au point des connaissances sectorielles spécialisées, et ce dans une perspective d'investissement, afin d'appuyer la fonction d'examen de la Division de la recherche et des politiques sur l'investissement et de la Division du Développement de l'investissement d'Investissement Canada. Les fonctions de la Division de l'examen des investissements sont les suivantes : évaluer les demandes et certains avis pour les investissements de non-Canadiens; renforcer les liens avec d'autres ministères, le secteur privé et les provinces en ce qui concerne l'examen des investissements importants; analyser des secteurs choisis dans une perspective d'investissement; fournir des conseils et des recommandations au Ministre; conseiller et aider les investisseurs non canadiens à atteindre les objectifs d'investissement tant du gouvernement canadien que des investisseurs; suivre et analyser les résultats réels des investissements approuvés, et contribuer aux activités de l'Agence sur les plans de la promotion des investissements et de l'élaboration des politiques.

Buts :

- Analyse claire et complète des investissements importants de non-Canadiens.
- Recommandations bien documentées au Ministre sur l'avantage net des investissements importants.
- Approche méthodique de l'examen des investissements donnant aux investisseurs l'impression que le processus de réglementation est franc et équitable.

-
- Base de connaissances sectorielles spécialisées, dans une perspective d'investissement, permettant de porter des jugements sur l'avantage net des investissements et de recenser et d'évaluer les possibilités d'investissement.
 - Conseils efficaces aux investisseurs non canadiens sur la façon d'atteindre les objectifs d'investissement tant du gouvernement canadien que de l'investisseur.
 - Suivi efficace des investissements approuvés effectués par des non-Canadiens afin d'évaluer et d'enregistrer leurs effets et, le cas échéant, de surveiller les engagements pris à l'égard du Ministre aux termes de la Loi.
 - Renseignements efficaces transmis à d'autres divisions concernant la façon dont les investisseurs non canadiens perçoivent le climat canadien de l'investissement.
 - Commentaires clairs et complets sur les questions se rapportant à la politique d'investissement dans certains secteurs de l'industrie.
 - Interaction efficace avec le secteur privé et avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux.

Rôle : Fournir des analyses, des conseils et des renseignements stratégiques sur l'investissement au Canada et à l'étranger, formuler et évaluer des initiatives en matière de politiques touchant l'investissement au Canada et donner des conseils à ce sujet.

La Division de la recherche et des politiques analyse les questions d'investissement pour le compte d'Investissement Canada et du Ministre et les conseille en matière de politiques. Elle constitue au sein de l'Agence la principale source de renseignements stratégiques pouvant servir à la formulation des politiques. Comme c'est une division de services et que, pourtant, elle assume des responsabilités dans la recherche proactive, la Division doit partager ses ressources entre ses propres programmes de recherche et la satisfaction des besoins des autres divisions. Étant donné, par ailleurs, que ses priorités sur le plan de la recherche sont souvent partagées avec celles d'autres ministères, elle doit assurer la liaison et la coordination avec ces ministères. La Division est formée de trois groupes : politiques et conjoncture, la recherche industrielle et commerciale et le centre d'information. Les principales fonctions de la Division sont les suivantes : surveiller le climat de l'investissement national et international; élaborer et tenir à jour des bases de données sur les questions liées à l'investissement; mettre au point et exécuter des projets de recherche en vue de recenser les questions et les possibilités d'investissements; déterminer les nouvelles sources possibles d'investissement; formuler des propositions de politique pour Investissement Canada et le Ministre; évaluer les politiques canadiennes et internationales influant sur l'investissement au Canada et donner des conseils dans ce domaine; renforcer les liens avec d'autres ministères, le secteur privé et les provinces; appuyer l'Agence et le Ministre, les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, le secteur privé et les organismes internationaux en leur fournissant des renseignements, des exposés et des rapports de recherche.

Buts :

- Assise de connaissances exhaustives et à jour englobant des bases de données de qualité sur des sujets se rapportant à l'investissement aux échelons national et international.
- Documents de recherche et de politique approfondis sur des questions précises d'importance prioritaire pour Investissement Canada.

-
- Études de marchés ciblées en vue de recenser les investisseurs éventuels.
 - Réponses rapides et complètes aux demandes de renseignements ou d'aide à la recherche émanant d'autres divisions.
 - Liens efficaces avec d'autres groupes de recherche et de politique dans d'autres ministères et gouvernements et au sein du secteur privé.
 - Commentaires clairs et complets sur les politiques élaborées ailleurs et susceptibles d'influer sur l'investissement.

Rôle : Veiller au respect des dispositions de la Loi et du Règlement sur Investissement Canada.

Le Bureau du secrétaire général est le centre d'information de l'interprétation juridique de la Loi sur Investissement Canada. Ses principales fonctions sont les suivantes : préparer les opinions que doit émettre le Ministre et fournir des conseils au Ministre, à Investissement Canada et aux investisseurs sur l'interprétation et l'application des dispositions de la Loi et du Règlement; raffermir les liens avec le milieu juridique et assurer la liaison avec le ministère de la Justice; recevoir, examiner et certifier les avis et demandes soumis en vertu de la Loi; tenir un registre complet des demandes et des avis jusqu'au moment de leur certification; surveiller l'activité de l'investissement pour s'assurer que tous les investisseurs présentent des avis ou des demandes comme l'exige la Loi; et participer, avec la Division de l'examen des investissements, au suivi et à l'analyse des résultats réels des investissements approuvés. Le Bureau du secrétaire général est en outre chargé de coordonner les demandes de renseignements adressées à Investissement Canada aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Buts :

- Interprétations claires et opportunes de la Loi et de son Règlement.
- Recommandations et conseils concis et efficaces au Ministre sur la Loi et son Règlement.
- Prestation de conseils judiciaires au Ministre, à l'Agence et à d'autres ministères fédéraux sur des questions juridiques se rapportant à l'investissement et découlant de la Loi.
- Établissement de liens solides avec le milieu juridique et le ministère de la Justice.
- Prestation de conseils et de renseignements judiciaires aux investisseurs et à leurs représentants sur l'application de la Loi et de son Règlement et d'une aide juridique générale concernant les règlements régissant l'investissement au Canada.

-
- Examen efficient et efficace des avis et des demandes afin de garantir qu'ils répondent aux exigences réglementaires.
 - Registre précis des demandes et des avis soumis aux fins de certification.
 - Recensement de toutes les transactions pouvant faire l'objet d'un avis ou d'une demande d'examen.
 - Système de surveillance efficace des investissements approuvés.
 - Coordination efficace des demandes présentées aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels et des demandes de renseignements présentées à l'Agence.

Rôle : Fournir à l'Agence des conseils et des services efficaces dans les domaines des ressources humaines, des finances, de la gestion, de l'évaluation des programmes et de l'informatique.

Les principales fonctions de la Division des services généraux sont les suivantes: passer en revue l'ensemble des pratiques et des systèmes de gestion de l'Agence et la conseiller à ce sujet; conseiller le président et les gestionnaires quant à l'interprétation et l'application de la législation, des politiques et des lignes directrices pertinentes; assurer la liaison avec les organismes centraux pertinents à propos des services de gestion; coordonner et préparer des plans et des rapports de gestion pour l'Agence; fournir des conseils et des services aux divisions dans les domaines des ressources humaines, des finances, de la gestion, de l'évaluation des programmes et de l'informatique.

Buts :

- Réponses opportunes aux demandes de renseignements.
- Flux opportun de renseignements et de conseils à la Direction sur les questions des ressources humaines, des finances, de l'administration, de l'évaluation des programmes et de l'informatique.
- Mise en oeuvre efficace des politiques et des lignes directrices de l'organisme central.
- Plans et rapports complets et à jour de l'Agence pour tous les domaines des services de gestion.
- Équipement et matériel biens entretenus et utiles.
- Système de dossiers et de renseignements complets, exacts et opportuns.

Résumé des fonctions de l'organisation

Bureau du président

- Appui au Ministre
Liaison avec le Cabinet du Ministre
- Exercice des pouvoirs délégués
- Leadership
- Gestion d'Investissement Canada
- Coordination et coopération avec les ministères fédéraux
- Établissement de liens avec les provinces et le secteur privé

Développement de l'investissement

- Promotion de l'investissement au Canada
 - o auprès des canadiens
 - o auprès de non-Canadiens
- Services aux investisseurs éventuels — Stratégie et programme de relations avec le public et les médias pour Investissement Canada
- Liens de travail avec d'autres ministères, provinces et le secteur privé
- Discussions stratégiques avec les provinces

Examen des investissements

- Examen des demandes
- Cadre sectoriel pour :
 - o l'évaluation des investissements importants
 - o le recensement des possibilités d'investissement
- Conseil/aide aux investisseurs non canadiens
- Suivi des investissements approuvés
- Commentaire sur les questions en matière de politiques concernant certaines industries

Recherche et politiques

- Recommandations en matière de politiques
- Étude de marchés en vue de recenser les investisseurs
- Base de données et analyse stratégique des questions liées à l'investissement
- Analyse du climat de l'investissement international
- Centre d'information
- Recherche et séance d'information à l'intention d'autres divisions
- Nouvelles idées de programmes

Secrétaire général

- Interprétation et respect de la Loi et du Règlement
- Opinions en vertu de la Loi et du Règlement
- Liaison avec le milieu juridique et le ministère de la Justice
- Conseils aux investisseurs
- Certification des investissements
- Surveillance des investissements approuvés
- Suivi des activités en matière d'investissement
- Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Services généraux

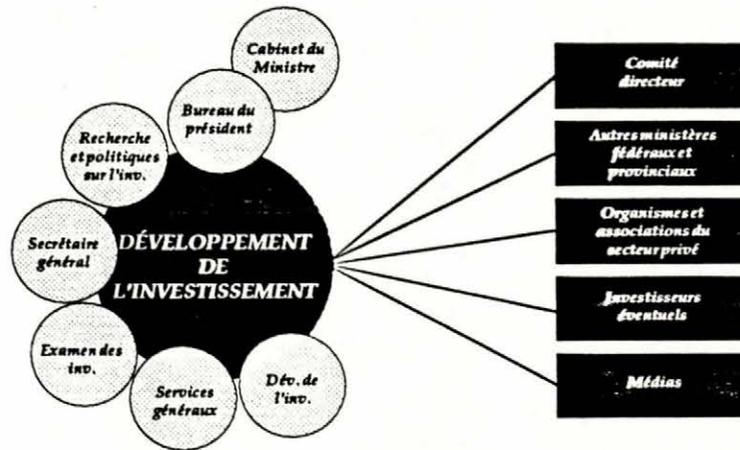
- Conseils sur l'ensemble des pratiques et des systèmes de gestion
- Conseils sur les lois, les politiques et les lignes directrices pertinentes
- Liaison avec les organismes centraux appropriés à propos des services de gestion
- Coordination et préparation de rapports et de plans de gestion
- Services à Investissement Canada:
 - o ressources humaines
 - o finance
 - o gestion
 - o évaluation de programmes
 - o informatique

LIENS OPÉRATIONNELS

Les divisions d'Investissement Canada travaillent fréquemment ensemble à plusieurs projets et activités et de solides liens de travail ont été établis. Comme exemples de ces activités, citons les cahiers d'information du Ministre sur divers sujets, les missions sur l'investissement du président et d'autres membres d'Investissement Canada, les demandes d'examen d'investissements soumises par les investisseurs et la préparation du présent aperçu.

Les diagrammes des pages suivantes donnent une idée de l'étendue et de la portée de ces liens. Ils ne sont présentés ici qu'à titre explicatif et ne sont pas exhaustifs.

PROJET : Mission de promotion des investissements



DIRIGÉ PAR : *Promotion de l'investissement, Division du développement de l'investissement*

CONTRIBUTIONS : INVESTISSEMENT CANADA

Recherche et politiques

- Documentation de base pour sur l'investissement les participants à la mission.

Secrétaire général

- Conseils juridiques sur l'application de la Loi.

Examen des investissements

- Exposés de cas pertinents pour les cahiers d'information. Connaissances sectorielles.

Services généraux

- Réservations de voyages, droits d'inscription aux conférences, etc.

Développement de l'investissement

- Le Groupe des communications prépare les discours et les documents publicitaires et s'occupe des relations avec les médias et le public.

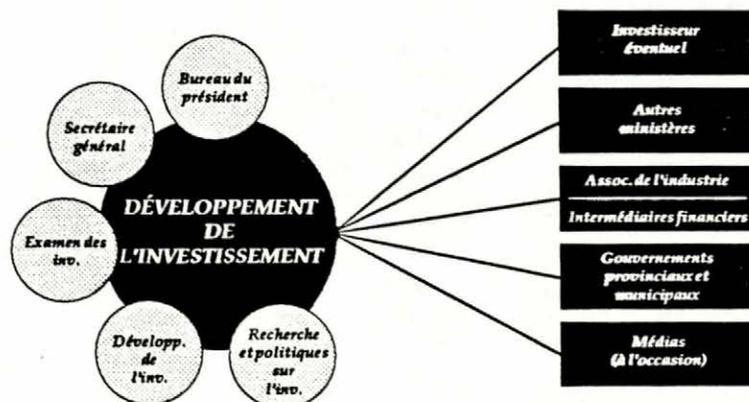
Bureau du président

- Le Bureau représente l'Agence ou tient des séances d'information à l'intention du Cabinet du Ministre si celui-ci doit être représenté.

AUTRES

- Le Comité directeur approuve le programme.
- D'autres ministères fédéraux ainsi que des ministères provinciaux fournissent de l'information et de l'aide.
- Des organismes et des associations du secteur privé fournissent des renseignements sectoriels.
- Les investisseurs éventuels fournissent des données sur les entreprises et sur leur capacité en tant qu'investisseurs.
- Les médias contribuent à la présentation de notre point de vue.

PROJET : Enquête sur un investisseur



DIRIGÉ PAR : *Services aux investisseurs, Division du développement de l'investissement*

CONTRIBUTIONS : INVESTISSEMENT CANADA

Secrétaire général

- Conseils juridiques. Procédures liées aux avis et aux demandes.

Examen des investissements

- Conseils sur le processus d'examen. Connaissance des secteurs de l'industrie canadienne.

Développement de l'investissement

- Le Groupe des communications fournit la documentation publicitaire. Élaboration de la présentation.

Recherche et politiques sur l'investissement

- Données sur le climat de l'investissement au Canada. Historique de la société.

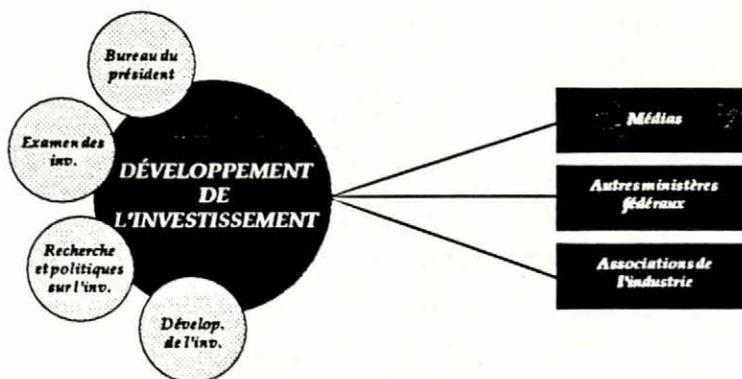
Bureau du président

- Engage des démarches, au besoin.

AUTRES

- L'investisseur éventuel présente une demande de renseignements sur l'investissement.
- D'autres ministères fédéraux fournissent des conseils et des renseignements.
- Les gouvernements provinciaux et municipaux fournissent des renseignements sur les occasions d'investissement.
- Les associations commerciales canadiennes fournissent des renseignements sectoriels.
- Les intermédiaires financiers canadiens fournissent des conseils et de l'information.

PROJET : Relations avec les médias



DIRIGÉ PAR : *Communications, Division du développement de l'investissement*

CONTRIBUTIONS : INVESTISSEMENT CANADA

Bureau du président

- Rencontre les représentants des médias canadiens et internationaux.

Recherche et politiques sur l'investissement

- Prépare la documentation sur l'investissement de base pour la recherche, p. ex., statistiques sur le commerce et l'investissement.

Examen des investissements

- Fournit des renseignements de base sur des investissements précis.

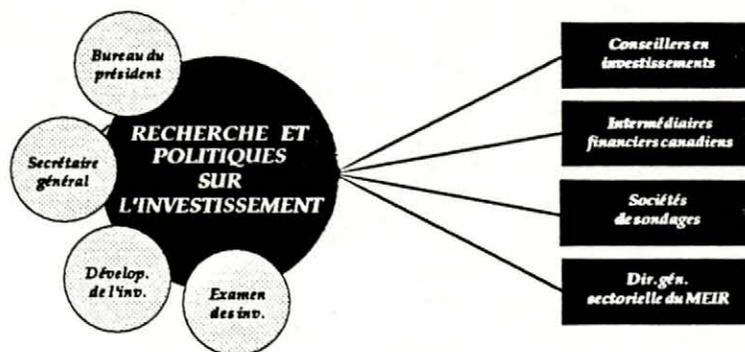
Développement de l'investissement

- Le groupe de promotion de l'investissement appuie le président et/ou rencontre les représentants des médias.

AUTRES

- Les rédacteurs financiers canadiens influents dans le domaine de l'investissement ainsi que les rédacteurs étrangers en visite en Amérique du Nord demandent généralement des renseignements de base sur les questions se rapportant à l'investissement.
- D'autres ministères, p. ex., Affaires extérieures Canada, peuvent inviter les journalistes à rencontrer les chefs de file des gouvernements et des entreprises du Canada afin de mieux faire connaître l'économie canadienne à l'étranger.
- Des associations peuvent être invitées à appuyer le message d'Investissement Canada.

PROJET : Recherches d'investisseurs américains/Profils des sociétés et des marchés



DIRIGÉ PAR : *Groupe de recherche, Division de la recherche et des politiques sur l'investissement*

CONTRIBUTION : INVESTISSEMENT CANADA

Développement de l'investissement

- Recherche à recenser les investisseurs éventuels dans des régions données.

Secrétaire général

- Conseils juridiques. Procédures relatives aux avis et aux demandes.

Bureau du président

- Rencontre les investisseurs éventuels.

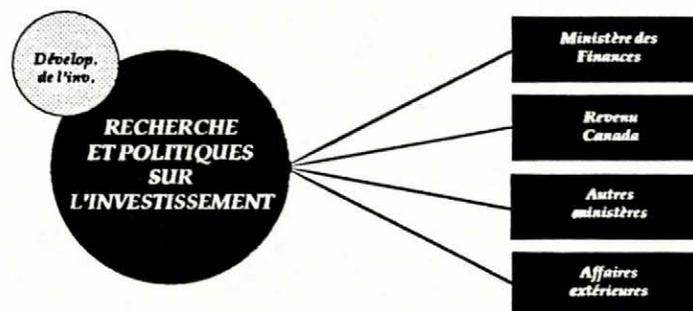
Examen des investissements

- Étudie les avis relatifs aux intentions des entreprises. Données sectorielles de l'industrie canadienne.

AUTRES

- La maison de sondages prépare une liste originale des investisseurs éventuels.
- Les conseillers en investissements assurent la liaison avec l'investisseur éventuel.
- Les intermédiaires financiers aident l'investisseur éventuel à trouver des capitaux ou à évaluer la rentabilité d'une transaction.
- Le MEIR participe à la préparation des profils des marchés.

PROJET : *Étude comparative des politiques et des taux fiscaux du Canada et des États-Unis*



DIRIGÉ PAR : *Groupe des politiques, Division de la recherche et des politiques sur l'investissement*

CONTRIBUTIONS : INVESTISSEMENT CANADA

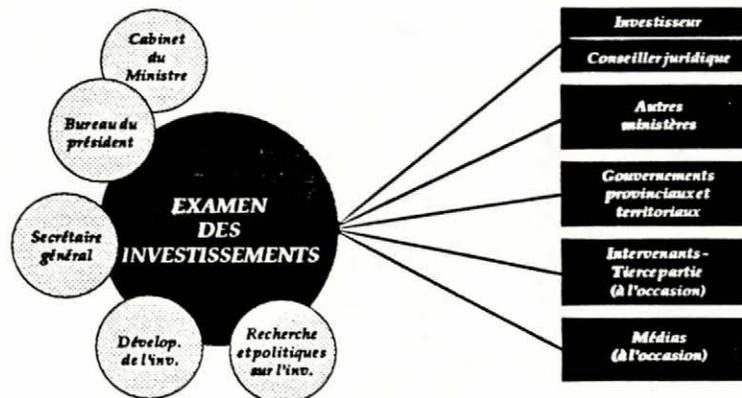
Développement de l'investissement

- Donne des conseils quant à la nécessité d'obtenir des renseignements fiscaux des consulats et ambassades du Canada à l'étranger et des services aux investisseurs.
- Le Groupe des communications publie et diffuse une étude préparée par le Groupe des politiques.

AUTRES

- Les ministères des Finances et du Revenu fournissent les politiques fiscales du Canada et des États-Unis.
- D'autres ministères offrent des renseignements spécialisés (p. ex., EMR : politique fiscale touchant le secteur de l'énergie).
- Le ministère des Affaires extérieures et des conseillers en investissements donnent des conseils sur les questions fiscales du plus haut intérêt pour les investisseurs étrangers. Le ministère des Affaires extérieures distribue l'étude finale à ses ambassades et consulats à l'étranger.

PROJET : Demande d'examen d'un investissement



DIRIGÉ PAR : *Division de l'examen des investissements*

CONTRIBUTIONS : INVESTISSEMENT CANADA

Secrétaire général

- Questions juridiques.

Division du développement de l'investissement

- Stratégies de communication et/ou relations avec les médias (au besoin).

Division de la recherche et des politiques sur l'investissement

- Documentation de recherche (au besoin).

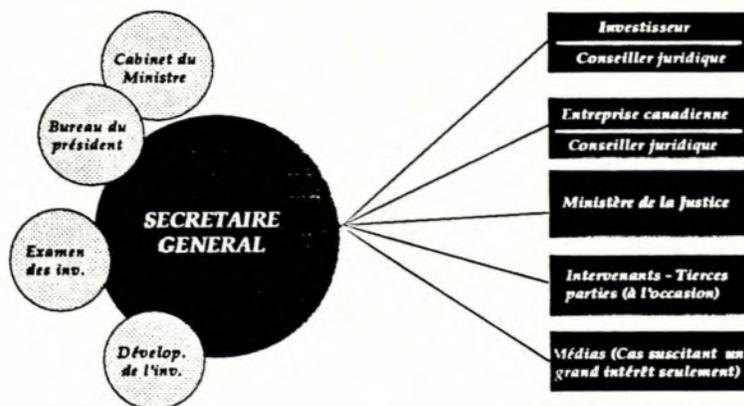
Bureau du président

- Conseille le Ministre et assure la liaison avec le Cabinet du Ministre.

AUTRES

- L'investisseur soumet une demande (habituellement par l'intermédiaire de son conseiller juridique).
- D'autres ministères fournissent des renseignements techniques, sectoriels et politiques.
- Les provinces fournissent des renseignements sur les politiques et les questions d'intérêt régional.
- Les intervenants ou tierces parties (p. ex., associations de l'industrie, concurrents, soumissionnaires canadiens, députés) peuvent exprimer des opinions.
- La presse économique pourrait parler de l'investissement et des contacts avec les médias pourraient se révéler nécessaires.

PROJET : Opinion ne touchant pas le statut



DIRIGE PAR : *Secrétaire général*

CONTRIBUTIONS : INVESTISSEMENT CANADA

Examen des investissements

- Renseignements se rapportant à l'investisseur, à l'entreprise canadienne et au secteur industriel.

Développement de l'investissement

- Stratégies de communication et/ou relations avec les médias (au besoin).

Bureau du président

- Prend des décisions en vertu des pouvoirs délégués par le Ministre et fournit au Cabinet du Ministre des renseignements touchant des cas délicats ou suscitant un grand intérêt.

AUTRES

- L'investisseur soumet une demande en vue d'obtenir une opinion (habituellement par l'intermédiaire de son conseiller juridique).
- L'entreprise canadienne fournit les renseignements de base.
- Le ministère de la Justice donne des conseils juridiques touchant l'application de la Loi en ce qui a trait à la situation.
- Les intervenants de tierces parties peuvent exprimer des préoccupations concernant les répercussions de l'investissement.
- Des contacts avec les médias pourraient se révéler nécessaires en ce qui a trait aux cas suscitant un grand intérêt.

